

RÈGLEMENT FINANCIER

Année scolaire 2025-2026

	Tarif par mois sur 10 mois	Occasionnel
Contribution	18,50€	
Fournitures et petits matériels	8€	
Cantine Repas préparés sur place	Forfait 73€	5,90€
Garderie du matin	Gratuite	
Garderie animée/ aide aux devoirs de 16h45 à 18h30 (goûter fourni par l'école)	Forfait 32€	2,70€

La demande de remboursement des repas non consommés pour le forfait cantine se fera sur demande écrite début juin. Le remboursement se fera sur la dernière facture. Les repas sont remboursés dans les cas suivants :

- pour des séjours longs organisés par l'école.

Pour toute activité d'une journée à l'extérieur organisée par l'établissement, la cantine fournira le pique-nique en remplacement du repas (uniquement pour les enfants au forfait).

Remise pour les familles de 3 enfants ou + scolarisés dans l'établissement : -15% pour le 3^{ème} et + sur l'ensemble de frais.

- Prestations

- Catéchèse : 1,40€ par mois sur 10 mois
- Adhésion annuelle à l'Association des Parents d'Elèves : 18€ (règlement en septembre)

- Frais divers

Les frais de sortie scolaire, classe découverte, spectacles et les différents projets seront facturés dans le courant de l'année scolaire.

✂

Mr et /ou Mme parents de

..... s'engage(nt) à payer à la réception de la facture par :

- ☐ prélèvement automatique au 5 du mois suivant (un mandat vous sera transmis pour les nouvelles familles)
- ☐ virement
- ☐ chèque ou espèce

- Contribution volontaire complémentaire

Les prestations obligatoires servent à financer le fonctionnement de l'école, les équipements et matériels nécessaires. Vous pouvez choisir d'aider l'école en versant une contribution complémentaire à celle de 26,50€/ mois.

Nous souhaitons verser en complément des 26,50€/ mois, €/mois soit au total/ mois

- Catéchèse à partir du CE1 : ☐ oui ☐ non

Date et signature